

# BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

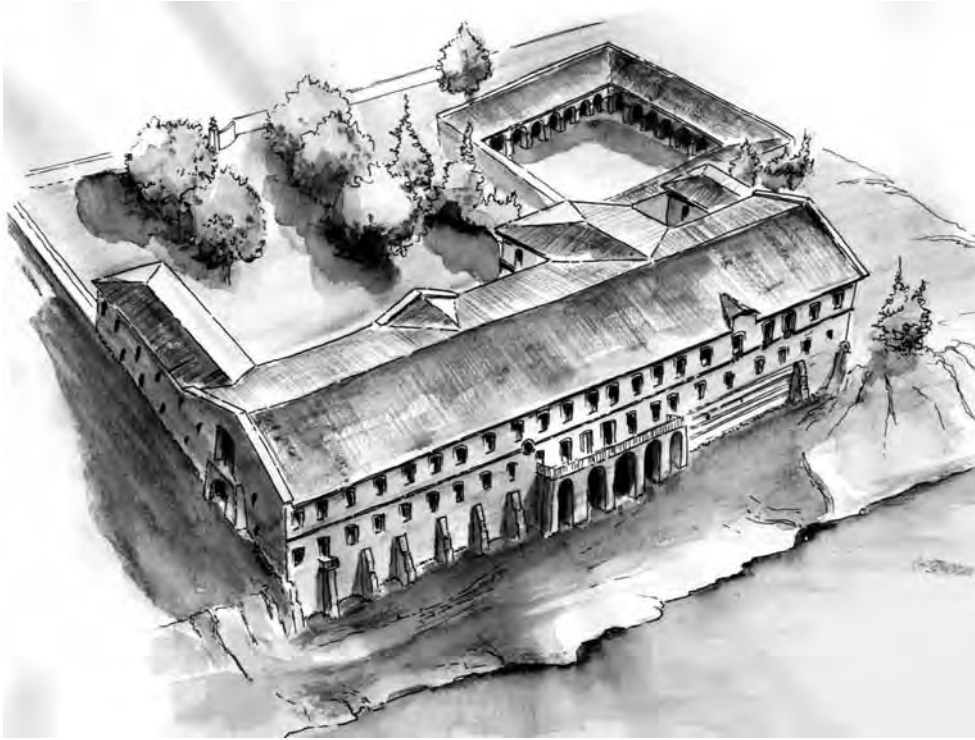
- *Germaine Ricard*
  - *Blagnac au Siècle d'Or*
    - *Autour d'une assiette*
      - *Blagnac rural d'hier et d'aujourd'hui*



Cliché Assiette Guy Roumagnac

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n°33 (Mai 2007)

## AUTOUR D'UNE ASSIETTE



*L'abbaye de Belleperche*

Les imposants bâtiments de l'ancienne abbaye cistercienne de Belleperche dominent la Garonne près du pont qui permet à la route de Castelsarrasin-Beaumont de Lomagne de la traverser. L'abbaye construite dans les années 1143-1144, fut en partie ruinée au XVI<sup>e</sup> siècle, lors des guerres de religion et ne retrouva sa prospérité qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les bâtiments parvenus à nos jours, attestent de la splendeur de l'édifice.

Vendue à la Révolution comme bien national, l'église et le cloître furent démolis et le reste des bâtiments, partagé entre plusieurs propriétaires. Deux siècles plus tard, en 1980, tout était à l'abandon et menaçait ruine, lorsque le Conseil Général du Tarn et Garonne décida d'acheter les lieux et d'entreprendre une restauration au fur et à mesure des acquisitions. Il fallut 18 ans au Conseil Général pour devenir propriétaire de l'intégralité du domaine.

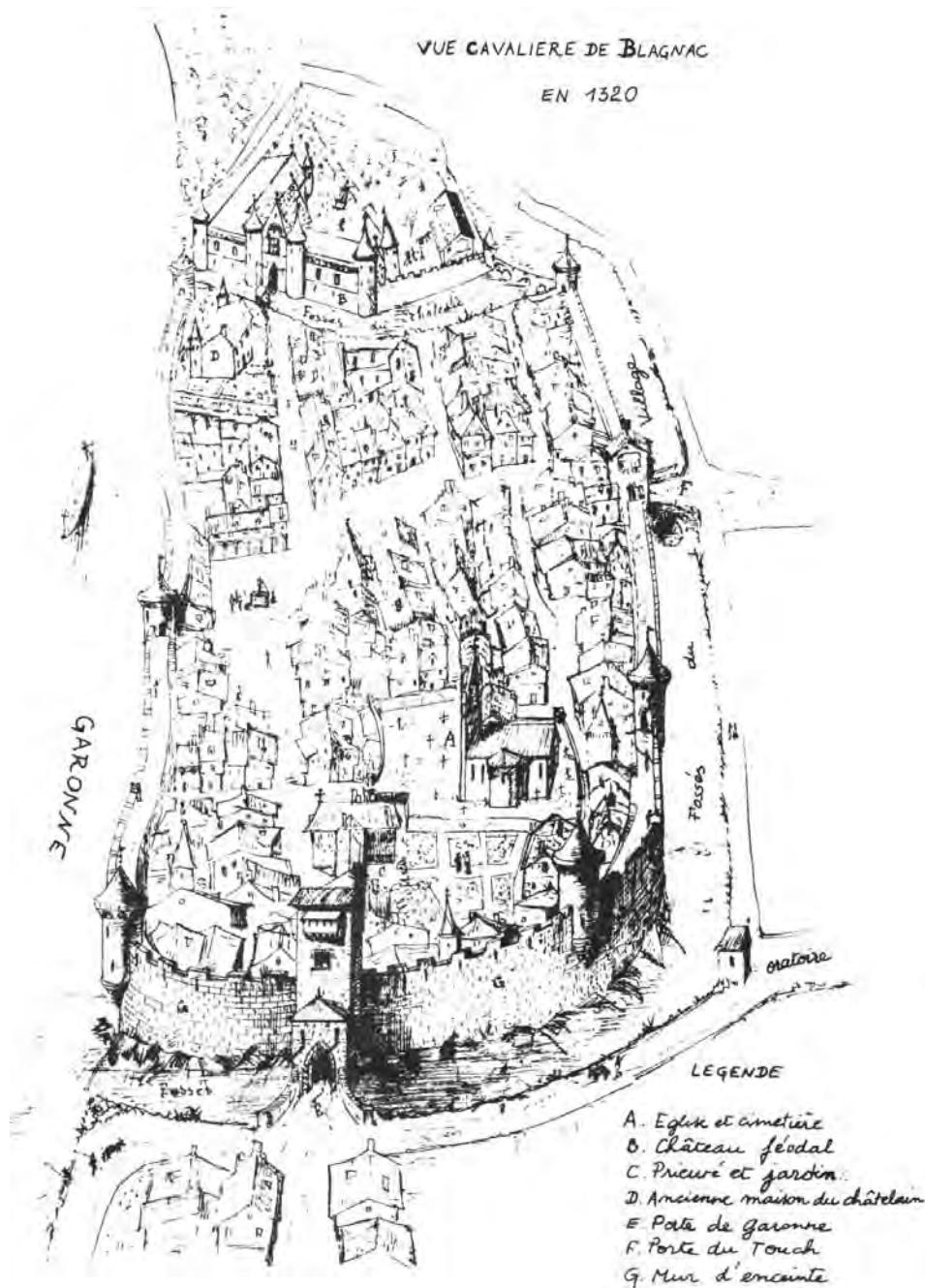
En 2002, il est décidé d'installer dans la partie restaurée des bâtiments, un « Centre des arts du goût et de la table » et ses collections qui comprennent plus de 3000 pièces, couvrant cinq siècles d'Histoire de la table (de 1500 à nos jours).

Durant l'été 2006, dans le cadre de l'exposition « Terre Blanche Grès et Faïences fines 1750/1850 » était exposée une série d'assiettes décorées de la faïencerie toulousaine Fouque et Arnoux, assiettes représentant des vues de Toulouse et de ses environs. Sur l'une d'elles figure une vue de Blagnac : « La porte de Grenade ». Cette gravure est importante car c'est un rare témoin du vieux Blagnac disparu.

La technique de reproduction de gravures sur faïence ou porcelaine



*L'assiette*



Plan cavalier de Blagnac en 1320

mise au point à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par l'industrie anglaise, ne se répandit en France que vers 1820. La faïencerie Fouque et Arnoux fabriqua ces assiettes décorées à partir de 1825. Comme la Porte de Garonne a été démolie en 1831, on peut penser que la gravure figurant sur l'assiette Blagnac, date de la période de 1825 à 1830. C'est vraisemblablement le graveur-dessinateur Fleury Traverse, attaché à la maison Fouque-Arnoux, qui réalisa la gravure.

Bertrand Lavigne dans son « Histoire de Blagnac », publiée en 1875, a illustré son ouvrage avec une vue presque identique datée de 1830, mais il n'en cite pas l'origine. Un examen attentif des deux gravures permet de penser qu'il ne s'agit pas du même dessinateur et la gravure de l'Histoire de Blagnac de Bertrand Lavigne paraît antérieure à celle de Fouque et Arnoux.

Le vieux Blagnac était un village fortifié. Les anciennes chroniques parlent du « Fort de Blagnac ». Les remparts surplombaient la Garonne qui à l'époque médiévale passait au pied du village. A partir de la descente du Ramier, les murailles suivaient le tracé des boulevards actuels (Jean Rivet et Firmin Pons) jusqu'à la place Hérisson et remontaient vers le fleuve, passant devant le château féodal qui était hors les murs. Deux portes permettaient l'accès au village :

- la porte dite « de Toulouse ou du Touch » sise à l'angle de la place Hérisson et de la rue du Vieux Blagnac,
- la porte dite « de Grenade ou de Garonne », à l'angle de la descente du ramier et de notre actuelle rue du vieux Blagnac, où elle fermait l'autre extrémité de la grande rue du village.

La gravure qui représente la porte de Garonne montre bien la hauteur de ces portes ainsi que leur incorporation dans le rempart. Un large fossé bordait les murailles qui ne surplombaient pas la Garonne. Ce fossé sera plus tard l'assise de nos actuels boulevards (Firmin Pons et Jean Rivet).

Le vieux Blagnac était un vrai village fortifié. Au cours des ans, les constructions débordèrent les fortifications : d'abord vers la place de Fontcouverte, où le baron de Blagnac avait fait construire son nouveau château – après la destruction, au XVII<sup>e</sup> siècle, du vieux château féodal de Géraud Balène - en continuant vers la chapelle Saint-Exupère et le Vieux Chemin de Grenade, ensuite vers l'oratoire par notre actuelle rue Lavigne continuant vers Cornebarrieu et, par la Croix-Blanche, en direction de Toulouse.

L'extension du village en dehors de ses murs n'empêchait pas l'entre-

tien de fortifications féodales. Le 17 janvier 1726, le conseil de la communauté délibérait des réparations à effectuer aux portes de la ville et, à la veille de la Révolution en 1789, murailles, portes et fossés étaient déclarés « en bon état ».

Mais les années agitées qui suivirent 1789 furent le commencement de la fin pour les fortifications du village. Les particuliers dont les maisons étaient adossées au rempart ouvrirent des passages dans les murs ; cela évitait d'aller faire le tour par les portes. Les fossés non entretenus se comblaient peu à peu, si bien qu'en 1816, on décida d'y tracer une belle promenade « L'allée Royale », bordée d'arbres dont la plantation coûta 30 Francs.



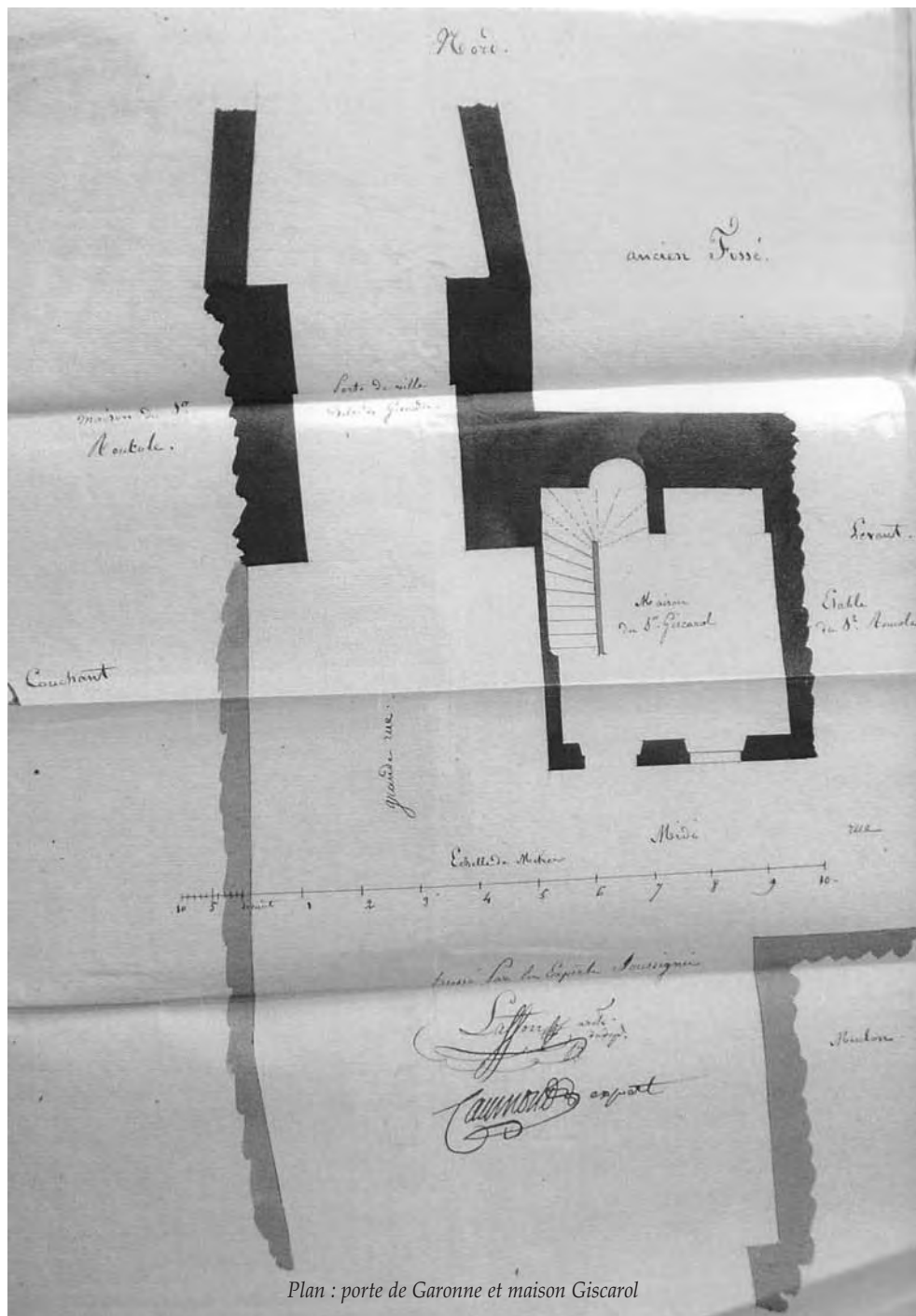
*Porte de Garonne en 1830*

Le 22 juin 1823, le Conseil Municipal – Arnaud Lavigne étant maire – décida de démolir le mur de l'ancien cimetière et d'ouvrir une place devant l'église en abattant la partie du rempart correspondante. Restaient les deux portes : elles avaient bien bénéficié de quelques réparations en 1816 puis en 1823 (Arnaud Lavigne faisant remettre en état puis recrépir la porte de Toulouse), mais elles devenaient de plus en plus gênantes pour la circulation à l'intérieur du vieux village. Les Blagnacais résidant « dans les murs » se plaignaient des difficultés rencontrées par les charrettes chargées de foin ou de paille qui ne pouvaient accéder au Vieux Blagnac en raison de l'étroitesse des portes.

Si la démolition de la porte de Toulouse n'entraînait guère de difficultés, il y avait un « os » dans celle de la porte de Garonne. Attenante à cette porte, une petite maison appelée « la badorquette », qui devait avoir servi de boucherie, permettait d'accéder au-dessus de la tour. Il s'agissait vraisemblablement d'un ancien poste de garde. L'ensemble était occupé par un nommé Pierre Giscaro ou Giscarol, tonnelier de son état, qui n'avait pas l'intention de quitter les lieux. On ne sait d'ailleurs pas à quel titre il occupait ce modeste logis. Bertrand Lavigne cite, dans les possessions de la communauté en 1778 : « La communauté a inféodé au Sieur Giscaro moyennant une rente annuelle de 12 livres, le dessus de la porte de Garonne avec la petite maison dite la badorquette qui est à côté ». Les budgets de la communauté de 1776 à 1789 consultés, font état en recette, du loyer ci-dessus sous l'intitulé suivant : « Le petit bien appelé badorque et le haut d'une maison bâtie sur la porte d'entrée du village, ledit bien lequel nos anciens ont baillé depuis un temps immémorial dont il est impossible de trouver les baux faits par la commune, le tout affermé 12 livres ».

Le même intitulé avec le même loyer est reproduit chaque année par le greffier de la communauté, jusqu'en 1783, où le loyer passe à 12 livres 10 deniers avec le motif suivant : « Loyer 12 livres 10 deniers pour rente du guichet placette et badorque que trois particuliers occupent depuis des temps immémoriaux avec impossibilité de trouver le bail ». Le nom du ou des occupants n'est jamais mentionné.

Donc, à la fin des années 1820, Pierre Giscaro occupait les lieux et la municipalité ne savait pas comment l'en déloger.



Plan : porte de Garonne et maison Giscarol

C'est alors que, lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 mai 1824 - M. André Laporte étant maire- un membre du conseil, malheureusement resté anonyme, fit la déclaration suivante, au sujet de la porte de Grenade : « M. Giscaro cédant aux instances qui lui avaient été faites en divers temps, l'avait chargé de faire savoir au conseil assemblé, en son nom qu'il était disposé à céder à la commune l'apartement (sic) qu'il possédait sur la porte du village dite de Grenade ainsi que la petite maison attenante »... A suite de quoi, l'exposant proposa au conseil de faire cette acquisition depuis si longtemps devenue nécessaire et sur sa demande, M. le maire invita le conseil à délibérer. Le sieur Giscaro fut aussitôt appelé en séance pour lui communiquer ses intentions. Bon garçon, l'intéressé proposa au conseil de donner à la commune « toutes les facilités de paiement possibles ». M. le Maire précisa que la commune aurait les ressources suffisantes pour faire face à cette acquisition dans ses fonds libres de 1830 et 1831.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidait à l'unanimité de :

1 - Acquérir le dessus de la porte du village dite de Grenade ainsi que la petite maison tenant au dire de jugement d'expert et suivant les formes usitées en pareil cas.

2 - Démolir les deux portes du village ainsi que ladite maison.

3 - Dresser un plan et devis estimatif des réparations à faire à la voie publique par suite de ladite démolition pour être joints aux procès verbal et plan des experts.

4 - Que la dépense faite pour ces acquisitions et démolition serait payée par les produits de la démolition et par les fonds libres de la commune des exercices 1830/1831.

5 - Transmettre la demande à M. le préfet et solliciter son autorisation. Ainsi fut fait. Deux experts furent mandatés pour évaluer le bien. La commune désigna Jean-Pierre Laffont, architecte du département et Pierre Giscaro le Blagnacais Bernard Caumont.

Le compte-rendu de l'expertise est particulièrement intéressant car il décrit avec beaucoup de précision l'architecture de la porte de Grenade :

« Maison, au rez-de-chaussée, petite chambre éclairée par la porte d'entrée et par une fenêtre au midi, à gauche de cette chambre, escalier très vieux qui monte au premier étage et à la porte ou tour de Grenade, plafond 2m70,

sol en briques en mauvais état, au 1<sup>er</sup> étage sol à l'identique. Au 1er étage une fenêtre au midi 2<sup>e</sup> fenêtre feinte hauteur 2m55. Au-dessus galetas peu élevé. A droite de l'escalier, trois marches conduisant au-dessus de la porte de ville, petit escalier en loques (sic) qui va aux étages au-dessus du passage, le tout très vieux et très dangereux, première chambre 3 mètres sur 2m90. 2m16 de haut, au-dessus galetas de 1m83 de hauteur. Toit à deux pentes, le tout devant être démoli ou étayé ». Cette description permet de comprendre la gravure figurant sur l'assiette.

Les deux experts se mirent d'accord pour un prix de 1500 Francs et un plan de la maisonnette et du passage de la porte joint à l'expertise. La demande d'achat ayant été transmise au Préfet de la Haute-Garonne le 30 janvier 1830, une Ordonnance Royale, signée Montalivet, autorisa le maire de Blagnac à acquérir la maison Giscaro au prix de 1500 Francs. Le maire Jean-Miquel communiqua cette autorisation au Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, prit les décisions suivantes :

1 - « Que M. le Maire après s'être concerté avec le Sieur Giscaro se rendra devant tel notaire que bon lui semblera pour passer l'acte d'acquisition au nom de la commune de la maison et dépendance du Sieur Giscaro moyennant la somme de 1500 Francs qui lui sera payée par la commune aux époques que M. le Maire trouvera à propos de spécifier dans l'acte afin qu'elle puisse se libérer sans gêner le service, ni sans pourtant faire éprouver un trop long retard au vendeur.

2 - Qu'immédiatement après que la commune sera investie de cette propriété, tous les matériaux de quelle espèce qu'ils se trouvent qui composent ce bâtiment, seront vendus dans les formes d'usage sans être démolis et dans l'état qu'ils se trouvent et qu'il sera de même des deux portes d'entrée du village, attendu qu'elles ne seront d'aucune utilité pour la commune, que leur entretien est onéreux et qu'en les faisant disparaître la voie publique s'en trouverait beaucoup mieux. »

Il était également demandé à M. le Maire de faire dresser, par un homme capable et assez entendu, un devis et un cahier des charges relatifs à la démolition et à la vente des matériaux de la maison Giscaro et des deux portes du village. Ainsi fut fait.

Le 23 mai 1831, M. Jean Miquel maire de Blagnac, achetait devant Maître Gineste notaire à Toulouse, la maison Giscaro et ses dépendances

pour la somme de 1500 Francs. Il était convenu que 500 Francs seraient payés comptant et les 1000 Francs restant dus, seraient payés en 1833. Cela posa quelques problèmes financiers à la municipalité de l'époque qui dut vendre 100 peupliers existants dans les ramiers pour solder sa dette.

A l'occasion de cet acte notarié, Pierre Giscaro produisit copie d'un acte d'achat du 27 avril 1789 (sur parchemin pour faire plus ancien NDRL) passé devant Maître Saurine notaire à Toulouse, attestant qu'il avait acheté cette maison au Sieur Lasserre maçon à Blagnac, pour la somme de 150 livres.

Compte tenu qu'à la même date il était locataire de la Communauté de Blagnac, avec un loyer de 12 livres et 10 deniers, il semble que la commune avait acheté un bien qui lui appartenait déjà.

Le 13 juin 1831 vers les 10 heures du matin, Gervais Laux maçon et charpentier à Blagnac assisté de M. Jean Miquel, maire, s'étant rendus sur les lieux et après s'être concertés, il fut procédé de la manière qui suit :

« Estimation des matériaux de la maison acquise au Sieur Giscaro et de ceux de la porte dite de Grenade :

Recouvert en toiture de la maison et du bâtiment appelé la tour qui est au-dessus de la porte 72 Francs. Les planchers de la maison et de la tour avec le carrellement 53 Francs. Les débris de la construction en massicats torchis ou corondages 25 Francs. La façade de la maison du Sieur Giscaro 65 Francs. Les murailles de la dite qui font face au couchant 175 Francs. Les deux murailles qui supportaient un couvert que la municipalité a fait démolir il y a environ 2 ans 60 Francs. La porte proprement dite, comprenant ses deux piliers et l'arceau de la voûte 225 Francs. Total brut 675 Francs à déduire pour frais de la démolition le tiers du produit brut que j'estime devoir le porter à 225 Francs. Reste un produit net d'environ 450 Francs.

Pour la porte de Toulouse : la toiture 36 Francs. Les deux gros piliers et l'arceau 420 Francs. Total brut 456 Francs à déduire pour frais de démolition le 1/3 du produit brut soit 152 Francs reste produit net de la porte dite de Toulouse 304 Francs».

Il était également précisé les précautions à prendre pour la démolition de la maison Giscaro mitoyenne de l'écurie du Sieur Rocolle et comme un côté de la porte de Grenade se trouve lié avec une partie de la façade de la maison d'habitation du Sieur Rocolle fournisseur, on devra avoir le soin en

faisant la démolition de trancher les briques qui se trouvent liées avec cette façade.

En ce qui concerne la porte de Toulouse, elle sera démolie du haut en bas.../... « A la suite de cette démolition une écurie du Sieur Salles et une écurie du Sieur Hérisson se trouveront un peu à découvert, car quand ces individus ont fait leurs constructions ils ont fait arriver les murailles jusqu'aux piliers des portes... »

Cahier des charges pour la vente des matériaux : La vente sera faite au profit de la commune dans les formes et usages en 2 lots après avoir été préalablement annoncée par voie d'affiches placardées dans la commune de Blagnac et dans les communes circomvoisines (sic) ainsi que dans le journal politique (?) de Toulouse. Le premier lot : Maison Giscarol et porte de Grenade mise à prix 450 Francs. Deuxième lot : Porte de Toulouse mise à prix 304 Francs. « La délivrance en sera faite en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, lesquels seront tenus de présenter de bonnes et suffisantes cautions qui devront être agréées par le maire avant l'adjudication afin de connaître leur solvabilité sans quoi ils ne seront point admis. » On ne prenait jamais assez de précautions...

L'adjudication eut lieu le 7 juillet 1831. Premier lot porte de Grenade pas d'adjudicataire. Deuxième lot porte de Toulouse pas d'adjudicataire. La vente est reportée au 24 juillet suivant. Le 24 juillet, toujours pas d'adjudicataire au prix fixé par le cahier des charges. Monsieur le Maire décide de baisser les mises à prix. Le lot, porte de Grenade, est ramené à 400 Francs. Au troisième feu il est adjugé à Bertrand Lavigne oncle, pour la somme de 405 Francs, Jean Rocolle, fournisseur, était la caution. La mise à prix du deuxième lot, la porte de Toulouse, ayant été ramenée à 275 Francs au troisième feu Antoine Lavigne offre 285 Francs, au quatrième feu, rien, au cinquième feu Hérisson 290 Francs, au sixième feu Bertrand Lavigne oncle, au septième feu Ambroise Rocolle 300 Francs, au huitième feu Bertrand Lavigne oncle, 305 Francs et au neuvième feu adjugé à Ambroise Rocolle, maçon à Blagnac, pour la somme de 310 Francs soit 6 Francs de plus que la première estimation. Guillaume Hérisson, aubergiste à Blagnac, lui servait de caution.

La démolition des deux portes et de la maison Giscaro se fit dans la foulée.

On aurait pu penser que l'affaire était terminée. Pas du tout !

Le 16 août 1831, Me Barthélémy Cassé, huissier de justice au tribunal civil siégeant à Toulouse, agissant à la requête du Sieur Dominique Salles, aubergiste à Blagnac, présentait aux Sieurs Ambroise Rocolle adjudicataire de la démolition de la porte de Toulouse et Guillaume Hérisson sa caution, une requête au motif : « En démolissant la porte de Toulouse, ils ont singulièrement compromis l'existence des bâtiments du requérant. » Aussitôt, le 23 août 1831, par l'intermédiaire de Me André Canut huissier de justice, les Sieurs Rocolle et Hérisson -qui dans l'affaire n'étaient que prestataires d'une opération municipale- citèrent à comparaître M. le Maire de Blagnac, devant le tribunal civil de Toulouse en garantie de l'opération par lui ordonnée.

Le 4 octobre 1831, Jean Miquel, maire, convoqua le conseil municipal en session extraordinaire, pour « délibérer relativement à l'exploit en garantie signifié au Maire, par l'adjudicataire de la démolition d'une ancienne porte d'entrée du village. » Le conseil municipal après avoir été informé des raisons de cette citation s'étonna que le Sieur Dominique Salles qui vit s'effectuer cette démolition, alors qu'elle était prévue depuis de nombreux mois, ait attendu qu'elle fut terminée pour citer les sieurs Rocolle et Hérisson en justice. Ensuite, ayant fait remarquer que le sieur Salles avait construit son écurie contre la porte d'entrée du village afin de s'économiser la construction d'un mur ; que la commune avait toujours réparé et entretenu la porte sans rien demander au Sieur Salles ; moyennant quoi, le conseil municipal autorisa le maire à aller en justice.

Le Sieur Dominique Salles fut débouté de sa demande. Il dut retourner à ses fourneaux sans mur et sans indemnité.

Cela lui permit, en 1841, après l'incendie de son auberge, de solliciter un secours auprès de la municipalité en ces termes : « Qu'il me soit permis de vous rappeler, Messieurs, que lorsque la commune vendit la démolition de la porte de Toulouse, je fus privé sans indemnité d'une partie des murs qui soutenaient ma maison. Ce secours serait un dédommagement du préjudice qui me fut alors occasionné. » ainsi que l'a cité Suzanne Béret dans le précédent numéro de notre revue.

Voilà une assiette bien remplie... d'histoires !

## SOURCES

LAVIGNE (Bertrand) - Histoire de Blagnac. 1875

Conseil Général du Tarn-et-Garonne - Catalogue Terres Blanches Grès et Faïences fines 1750-1850 2006

Archives Municipales de Blagnac - Délibérations D7- D8- D12- D13- 103- 104

GARCIA (Philippe) Montage et photo d'arrière- plan de la « Porte de Garonne d'hier sur rue du vieux Blagnac d'aujourd'hui »

### CLIN D'ŒIL DE L'HISTOIRE

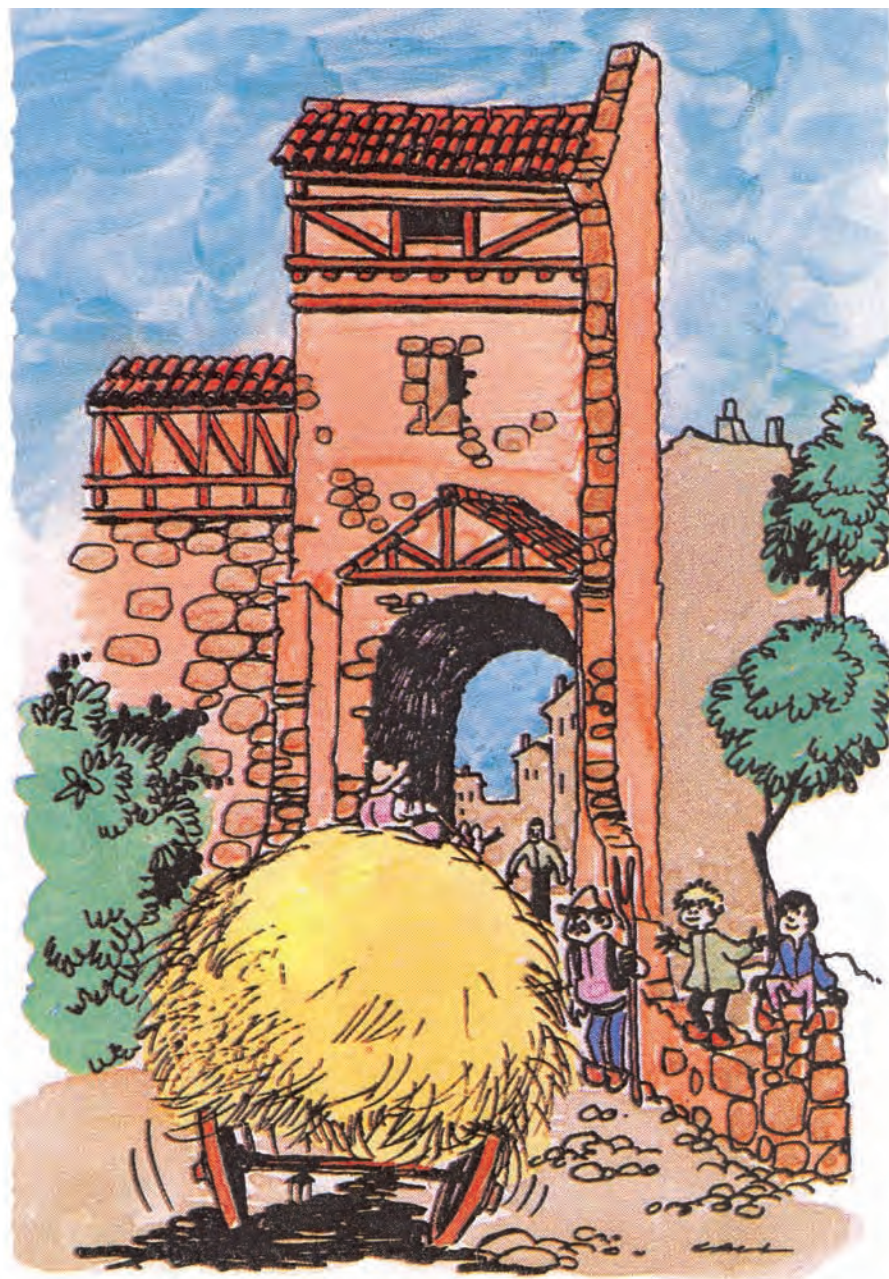
28 août 1816 :

Le conseil municipal décide d'instaurer un droit de stationnement dans le village :

- 2Francs50 pour un emplacement de pailler
- 2Francs pour un emplacement de fumier.



*Porte Garonne d'hier Porte de Garonne d'hier sur rue du vieux Blagnac d'aujourd'hui*



La porte de Grenade - dessin de Call